



Rapport du maire Année financière 2023

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Tel que le stipule l'article 176.2.2 du Code municipal : « *Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.* »

N.B. Ayant reçu le Rapport financier de notre firme comptable le 15 juillet 2024, je n'ai pu vous présenter mon rapport plus tôt.

Il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport sur la SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD pour l'année 2023.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil municipal n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce, en respectant nos prévisions budgétaires.

Je profite de l'occasion pour remercier, au nom des autres membres du Conseil municipal ainsi qu'en mon nom personnel, toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à nos dévoués employés : monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, madame Jeannie Carrier, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et agente de développement rural, madame Sylvie Héon, adjointe administrative, madame Nancy Lareau, superviseure comptable, monsieur Daniel Bouvier, inspecteur municipal, monsieur Jean-François Lessard, responsable hygiène du milieu, monsieur Jason Caron, employé de voirie ainsi que madame Nathalie Milette, préposée à l'entretien ménager. Nous devons tous être fiers du travail accompli à ce jour.

Rapport financier

En 2023, nos revenus réalisés se sont élevés à 1 354 963 \$ (budgétés à 1 023 486 \$), alors que nos dépenses réalisées se chiffraient à 1 200 993 \$ (budgétées à 1 023 486 \$); ceci nous donne un excédent d'exercice de 153 970 \$. L'écart entre les montants budgétés et ceux réalisés s'explique par la réalisation de différents projets financés en partie par le Fonds des Régions et de la Ruralité, volet 2 et par le programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec).

Après conciliation à des fins fiscales, notre année financière s'est donc terminée avec un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 3 484 \$.

Pour 2023, nos actifs financiers étaient de 1 040 583 \$ alors que nos passifs s'élevaient à 1 139 557 \$, ce qui donne des actifs financiers nets de (98 974 \$). Nos actifs non financiers étant de 2 738 672 \$ nous avons, pour 2023, un excédent accumulé de 2 639 698 \$.

Notre dette à long terme s'élevait à 755 109 \$, à laquelle s'ajoute des frais reportés de 4 502 \$ pour un total de 759 611 \$. De ce montant, on soustrait 429 000 \$, financés par le programme RECIM du MAMH, ce qui laisse une dette à la charge de la municipalité de 330 611 \$. Une fois la reddition de comptes terminée par le MAMH, cette dette sera réduite de 75 000 \$ provenant du programme PRABAM du MAMH, ce qui nous donne une dette nette de 255 611\$.

À cela s'ajoute notre part de la dette de l'Agglomération de La Tuque, soit 621 732 \$. Les remboursements de cette dette sont inclus dans la quote-part que nous avons versé à la Ville de La Tuque. La dette totale de l'Agglomération de La Tuque étant de 11 739 484 \$.

Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

En 2023, la rémunération annuelle de base du maire fut de 6 093 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 2 781 \$, pour un salaire total de 8 874 \$. Les conseillers ont reçu une rémunération annuelle de base de 1 501 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 750 \$, pour un salaire total de 2 251 \$. Cependant, le maire a renoncé à sa rémunération de base ainsi qu'à son allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui ont été remboursés lorsque celui-ci s'est déplacé à l'extérieur du territoire de la municipalité et ce, lorsque c'était pour le compte de la municipalité.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

En terminant, je veux remercier chaleureusement les autres membres du Conseil, ainsi que toutes celles et tous ceux qui œuvrent bénévolement au sein de notre communauté. Sans eux, notre municipalité n'aurait pas progressé autant.

Au plaisir de se rencontrer,

Larry Bernier, agronome

Maire de Lac-Édouard